

COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA

ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2022

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1-2
États financiers	
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-9
Annexes A - Résultats du programme FEGC	10

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

À la direction de l'organisme **COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints l'organisme sans but lucratif **COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2022**, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme sans but lucratif **COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA** au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme un bon nombre d'organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'examiner l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre examen de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités de collecte de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022, et de l'actif net aux 1^{er} avril 2021 et au 31 mars 2022.

Nous avons donc exprimé une opinion d'examen modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Clinton Tano Société Professionnelle

Comptable Professionnel Agréé
Expert-comptable autorisé

Ottawa (Ontario)
Le 13 octobre 2022

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions - IRCC	206 024	168 908
Subventions - FEGC - <i>Annexe A, page 10</i>	113 191	-
Subventions - FTO	-	18 500
Subventions - Ville d'Ottawa	-	21 500
Dons	44 797	14 658
	<u>364 012</u>	<u>223 566</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	186 233	80 719
Indemnités et honoraires	93 054	39 314
Dépenses en capital - <i>Note 3, page 8</i>	19 779	12 511
Frais de loyer	12 960	8 667
Dépenses administratives	12 402	2 497
Publicité	8 990	12 189
Honoraires professionnels	8 276	2 368
Services de soutien	8 174	3 250
Fournitures de bureau	7 160	3 207
Repas et représentations	4 174	-
Frais de déplacement	2 230	418
Assurances	1 650	1 730
Télécommunications	932	1 903
Frais bancaires	375	135
Dépenses - CCO	-	14 658
Dépenses - FTO - Gestion de projets	-	18 500
Dépenses - Financement de la ville d'Ottawa	-	21 500
	<u>366 389</u>	<u>223 566</u>
Excédent (déficit) des produits sur les charges	<u>(2 377)</u>	<u>-</u>

Évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	12 681	12 681
Excédent (déficit) des produits sur les charges	<u>(2 377)</u>	<u>-</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>10 304</u>	<u>12 681</u>

Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(2 377)	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	(2 691)	-
Taxes à recevoir	(5 043)	(2 995)
Créditeurs	(3 861)	6 201
Apports reportés	(14 858)	14 858
	(26 453)	18 064
	(28 830)	18 064
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(28 830)	18 064
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	30 745	12 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 915	30 745

Bilan
au 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 915	30 745
Subventions à recevoir	2 691	-
Taxes à recevoir	8 038	2 995
	<u>12 644</u>	<u>33 740</u>
	<u>12 644</u>	<u>33 740</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 4)	2 340	6 201
Apports reportés (note 5)	-	14 858
	<u>2 340</u>	<u>21 059</u>
Actif net		
Actif net non affecté	10 304	12 681
	<u>10 304</u>	<u>12 681</u>
	<u>12 644</u>	<u>33 740</u>

Pour le conseil d'administration



Administrateur
WILFRID BITCHOKA

Administrateur

Président directeur général

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2022

1 - Objectif et forme juridique de l'organisme

Coopération Intégration Canada est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de faciliter l'intégration économique, familiale et sociale des immigrants dans la société canadienne et consolider la santé de la collectivité.

2 - Principales méthodes comptables

Base de présentation

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent du temps à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2022

2- Principales méthodes comptables (suite)**Évaluation des instruments financiers****Actifs et passifs financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et de la subvention à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3 - Immobilisations imputées aux résultats

Au cours de la période, l'organisme a passé en charge l'acquisition des immobilisations suivantes:

	2022	2021
	\$	\$
Matériel informatique	16 482	6 486
Améliorations locatives	2 255	4 098
Mobilier et matériel	1 042	1 927
	19 779	12 511

4- Créditeurs

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs	-	6 201
Salaires et charges sociales à payer	2 340	-
	2 340	6 201

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2022

5- Apports reportés

Financement destiné à couvrir les charges du prochain exercice :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	14 858	-
MOINS : montant constaté au titre de produit de l'exercice	(14 858)	-
PLUS : montant reçu pour l'exercice suivant	-	14 858
Solde, à la fin de l'exercice	-	14 858

6- Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposée à un risque de crédit sur les comptes clients. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

7- Engagements

L'organisme s'est engagé à verser un montant de 8 953 \$ par année. Le contrat de loyer est renouvelable annuellement. Le contrat de location a été renouvelé le 1^{er} avril 2022.

8- Ventilation des charges communes

Les montants de charges pour les salaires et charges sociales et les honoraires ont été ventilés comme suit:

	<u>IRCC</u>		<u>FEGC</u>	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Salaires et charges sociales	127 022	80 719	59 211	-
Indemnités et honoraires	59 648	39 314	33 406	-
Total	186 670	120 033	92 617	-

Annexes A
Résultats du programme FEGC
 Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Subventions	113 191	-
Charges		
Salaires et charges sociales	59 211	-
Indemnités et honoraires	33 406	-
Dépenses administratives	9 956	-
Publicité	5 350	-
Honoraires professionnels	2 300	-
Fournitures de bureau	1 822	-
Frais de déplacement	1 446	-
	113 491	-
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(300)	-

RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT SUR LA CONFORMITÉ

Au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada

Nous avons réalisé une mission d'assurance raisonnable à l'égard de la conformité de l'organisme **COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA**, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022, au respect de l'entente de contribution du FEGC (les « exigences spécifiées ») couvrant la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2024 .

L'objectif du projet de 30 mois est d'élaborer et de mettre en œuvre deux boîtes à outils et une campagne de sensibilisation culturellement adaptées pour renforcer l'engagement communautaire et pour remédier aux causes profondes de la violence fondée sur le sexe.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la conformité de l'organisme **COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA** aux exigences spécifiées de l'accord. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'organisme **COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA** aux exigences spécifiées.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la conformité de l'organisme **COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA**, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons effectué notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3531, Missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'entité s'est conformée, dans tous leurs aspects importants, aux exigences spécifiées.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission réalisée conformément à la norme permettra toujours de détecter tout cas important de non-conformité aux exigences spécifiées qui pourrait exister.

Les cas de non-conformité peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et ils sont considérés comme importants lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, ils puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport.

Une mission d'assurance raisonnable visant la délivrance d'un rapport sur la conformité implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants concernant la conformité de l'entité aux exigences spécifiées.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques de non-conformité importante, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et impliquent l'obtention d'éléments probants concernant la déclaration de la direction.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Des renseignements concernant la conformité de l'organisme **COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA** aux exigences spécifiées de l'accord figurent dans la déclaration de conformité de la direction.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1, Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification, et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Opinion

À notre avis, l'organisme **COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA** s'est conformée, dans tous leurs aspects importants, aux exigences spécifiées au respect de l'entente de contribution du FEGC au cours de la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Nous ne fournissons aucun avis juridique relativement à la conformité de l'organisme **COOPÉRATION INTÉGRATION CANADA** aux exigences spécifiées.

Clinton Tano Société Professionnelle

Comptable Professionnel Agréé
Expert-comptable autorisé

Ottawa (Ontario)
Le 13 octobre 2022